

L'INFO BOURG



GRATUIT

Le journal du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste | www.compop.net | Vol. 26, no. 1 | Printemps 2014

Problème de logement?



Comité populaire Saint-Jean-Baptiste
418-522-0454

La Contrescarpe

Une coopérative dans
le Vieux-Québec



Quelques membres de la coopérative d'habitation La Contrescarpe dont le projet vient d'être rendu public.

Page 8

Le FRAPRU frappe encore !

Spécial élections générales :
**Qui parlera
de droit au
logement?**

Pages 9, 10 et 11

**Les groupes de
défense de droits
sous-financés**



Page 6

Le déneigement de Saint-Jean-Baptiste :
**un problème loin
d'être réglé**

Page 5

Lundi 19H PUB QUIZ DE QUÉBEC

Jeu questionnaire

Mercredi 20H LA VIE

La vitrine d'improvisation éclatée

Mardi 22H NRJAM

Scène ouverte

Jeudi 21H30 KARAOKE

Choisis ta tune!

Les soirs de semaine, c'est à la Ninkasi du Faubourg que ça se passe.

811, rue Saint-Jean, Québec • 418.529.8538 • www.ninkasi.ca • info@ninkasi.ca



ninkasi
DU FAUBOURG
BIÈRES ET CULTURE

L'INFO BOURG



Journal de quartier publié à 7 000 exemplaires, cinq fois par an depuis 1990, *L'Infobourg* est un média libre et participatif qui défend sans ambages les droits et les intérêts des classes populaires. Les articles publiés n'engagent que leurs auteurs et auteures. Écrivez-nous, passez nous voir!

Comité de rédaction pour ce numéro : Nicolas Lefebvre Legault, Agathe Légaré, Yvon Boisclair, Huguette Dugas, Marie-Raphaëlle Leblond et Mathieu Nicolet.

Veuillez noter que notre politique d'information est sur le site web du Compop : www.compop.net/polinfo.

Correction : Catherine Duchesneau
Mots croisés : Agathe Légaré
Photographie (sauf indication contraire), infographie et publicité : Nicolas Lefebvre Legault (418-522-0454)

Adresse : 780, rue Sainte-Claire, Québec, G1R 1P9
Tél. : 418-522-0454
Télec. : 418-522-0959
Site Web: www.compop.net
Courriel : comite.populaire@videotron.ca

La publicité est la principale source de revenus de *L'Infobourg*. Le déficit d'opération du journal est assumé par le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, un organisme communautaire principalement financé par le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales, Centraide, le Fonds de solidarité des groupes populaires et par des activités d'autofinancement.



Une centaine de personnes ont bravé un froid sibérien pour protester contre la hausse des tarifs d'électricité. Photo : Réal Michaud

Contre la hausse d'Hydro

(NLL) La lutte contre la hausse des tarifs d'électricité se poursuit dans la région. Après l'opération web *Couronnes contre la hausse*, à laquelle plus de 273 personnes ont participé en envoyant des photos, la Coalition pour la justice sociale a remis ça avec le rassemblement du 28 janvier, nommé *La hausse est refusée*.

Retour à l'expéditeur

Les manifestantes et manifestants ont livré un compte d'Hydro géant au bureau de la députée Agnès Maltais qui, en tant que ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, devrait être en

mesure de comprendre combien la hausse pourrait être particulièrement salée pour les personnes les plus pauvres de la société. En 2012, 41 500 ménages ont été débranchés pour non paiement de leur compte d'Hydro. « C'est inacceptable d'augmenter les tarifs quand on sait que l'électricité, un service essentiel, génère déjà des milliards de profits chaque année », a déclaré Vania Wright-Larin, porte-parole de la Coalition pour la justice sociale.

Il y a des alternatives

Au fil des ans, les finances publiques se sont éloignées d'un modèle progressif, dans lequel chacun paie sa « juste part », au profit d'un modèle plus régressif qui tient moins compte des écarts de revenus. Le gouvernement s'est notamment privé de revenus considérables en accordant des baisses d'impôts qui ont surtout profité aux mieux nantis. L'augmentation des tarifs d'électricité participe à ce virage régressif puisque moins le ménage est riche, plus l'impact de la hausse est grand sur son budget disponible. Avec des hausses qui pourraient atteindre 22 % d'ici 2018, le gouvernement semble résolu à détourner complètement Hydro-Québec de sa mission d'origine, soit de fournir de l'électricité à la population au plus bas prix possible.

La lutte continue

Malgré l'indexation du tarif patrimonial, la Coalition est loin de jeter l'éponge. « La bataille ne fait que commencer, l'argumentaire tenu par Hydro-Québec et le gouvernement, qui prétendent qu'il est normal de rattraper la moyenne des tarifs d'électricité en Amérique du Nord, ne tient pas la route. Si l'électricité coûte moins cher chez nous, c'est parce qu'elle est moins chère à produire. C'est sans doute un grand avantage pour la population du Québec, laquelle dépend énormément de l'électricité. Il n'est pas question de laisser le gouvernement nous déposséder de cette richesse collective », a conclu le porte-parole de la Coalition

— AU —
BONNET D'ÂNE
AMBIANCE DE QUARTIER

CAFÉ BISTRO
298, St-Jean, Québec
418 647 3031
aubonnetdane.com
fb : cafeaubonnetdane.fc

PROMOTION POUR UN TEMPS LIMITÉE
DIMANCHE ENTRÉES À 50%
LUNDI PÂTES ET PIZZAS À 3\$ DE RABAIS
MARDI BURGERS À 10\$
MERCREDI STEAK & FRITES À 15\$
METS POUR EMPORTER
MENU POUR ENFANTS
VINS AU VERRE * 5 À 7
DÉJEUNERS
TOUS LES JOURS



72\$ pour une carte d'affaires
vue par
5000
personnes dans le quartier
Annoncez-vous dans **L'INFO**
+ d'infos : 418-522-0454 **BOURG**

Augmentation de loyer pour 2014

« Les loyers sont déjà trop chers », affirme le FRAPRU

« Les loyers sont déjà trop chers. La dernière décennie a été dure pour les locataires qui, en raison de la pénurie de logements locatifs, ont vu leur loyer augmenter davantage que leur revenu. Il est plus que temps que ça change ! », a réagi François Saillant, coordonnateur du FRAPRU, à la publication de la Régie du logement concernant les taux d'ajustement des augmentations de loyer pour 2014.

En se basant sur les données de l'Enquête nationale auprès des ménages, menée en 2011 par Statistique Canada, le FRAPRU constate que le loyer moyen a augmenté de 34 % à Québec entre 2000 et 2010. Or, le revenu moyen des locataires n'a crû que de 28 % durant la même période. Selon le FRAPRU, la hausse du coût du loyer a également été supérieure à celle de l'Indice des prix à la consommation (IPC), qui a été de 20 % au Québec durant la première décennie des années 2000.

Les locataires doivent se prévaloir de leurs droits

Véronique Laflamme, organisatrice du FRAPRU à Québec, rappelle que « malgré les avis d'augmentation de loyer émis par certains propriétaires, les locataires ont tout à fait le droit de refuser la hausse demandée par leur propriétaire, tout en conservant leur logement actuel ».

La Régie du logement en arrive aux estimations de hausse suivantes pour 2014. Les hausses peuvent être plus élevées s'il y a eu des travaux de rénovation majeurs dans l'immeuble ou une augmentation de taxes municipales ou scolaires.

Taux d'ajustement 2014 de la Régie du logement

| | |
|---|------|
| Logement chauffé par le locataire | 0,8% |
| Logement chauffé par le propriétaire | |
| À l'électricité | 1,1% |
| Au gaz | 1,1% |
| Au mazout | 0,6% |

Source : Régie du logement

Pour aider les locataires à se faire une idée plus précise, le FRAPRU leur conseille de se servir de l'outil de calcul offert en ligne par la Régie, mais surtout de s'adresser au comité de logement ou à l'association des locataires de leur région, ville ou quartier. Dans le cas du faubourg Saint-Jean, il s'agit bien évidemment du Comité populaire (418-522-0454).

Des changements à apporter

Le Bureau d'animation et information logement (BAIL) interpelle par ailleurs le gouvernement du Québec pour que des améliorations soient apportées au processus de renouvellement des baux. Il exige que soit rendue obligatoire l'utilisation de l'avis type de modification de bail édité par la Régie du logement. Cette demande permettrait aux locataires d'avoir toujours toute l'information nécessaire pour prendre une décision.

De plus, il revendique que soit réduit de six à cinq mois le délai maximal dont dispose un propriétaire pour donner l'avis d'augmentation de loyer, dans le cas des baux d'une durée de douze mois et plus. Beaucoup de locataires reçoivent leur avis dès les premiers jours du mois de janvier. Les taux d'ajustement de la Régie du logement et les factures de taxes foncières n'étant pas encore rendus publics, ces locataires ne disposent pas des informations nécessaires leur permettant d'évaluer la demande de leur propriétaire.

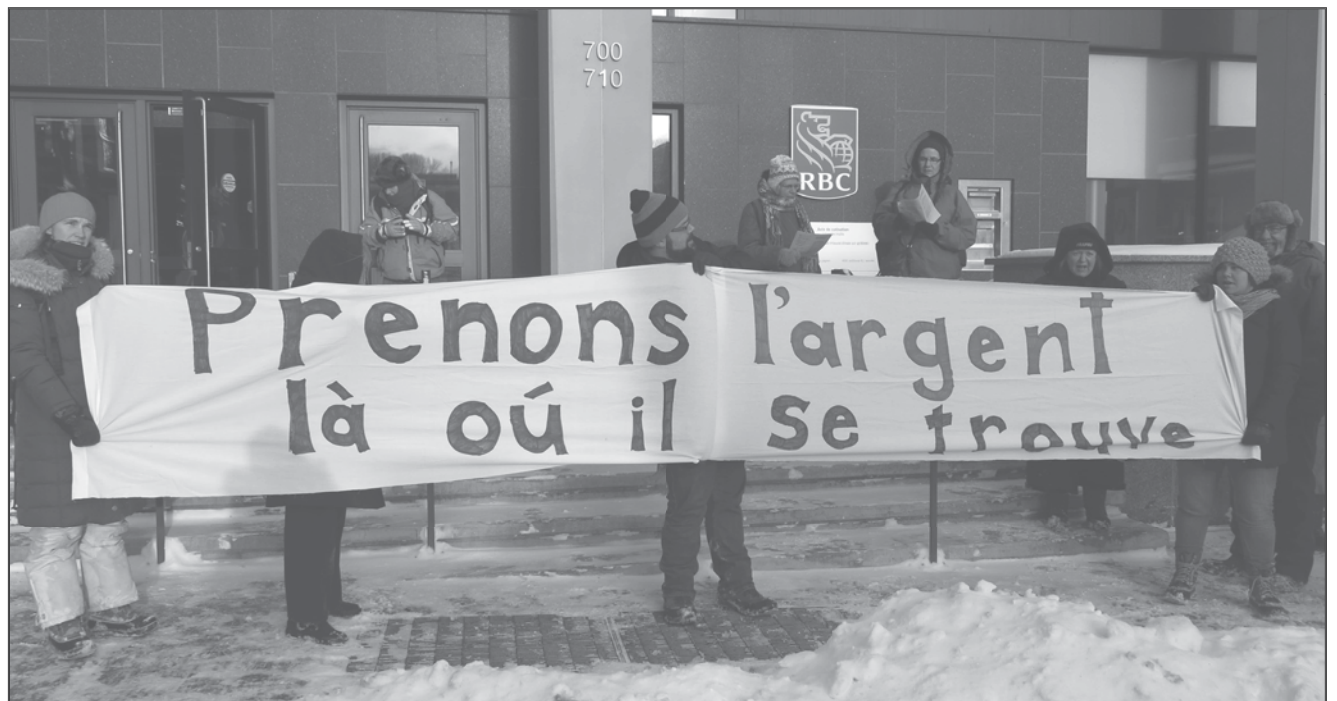
Emploi Tirer le diable par la queue

(NLL) Le gouvernement du Québec a annoncé récemment une hausse qui fera passer le salaire minimum à 10,35 \$ de l'heure à compter du premier mai. La nouvelle a été accueillie froidement par le Collectif pour un Québec sans pauvreté, qui y voit la preuve de l'inefficacité patente du gouvernement en matière de lutte à la pauvreté.

En augmentant le salaire minimum à 10,35 \$, le gouvernement garantit que « ces salariés vont tirer le diable par la queue toute l'année », selon Serge Petitclerc, porte-parole du Collectif.

Ce regroupement tient à rappeler qu'au Québec, la semaine moyenne de travail pour les gens gagnant le salaire minimum est de 25 heures. Au taux horaire de 10,35 \$, ce nombre d'heures ne permet pas aux personnes de couvrir leurs besoins de base, évalués à environ 16 000 \$ pour une personne seule. C'est donc dire que les travailleuses et travailleurs au bas de l'échelle, majoritairement des femmes, seront en situation de survie pour une autre année.

« Le gouvernement parle toujours du travail comme étant la voie privilégiée pour sortir de la pauvreté, si tel est le cas, pourquoi ne pas le rendre véritablement payant, en fixant le salaire minimum à 11,47 \$ de l'heure, ce qui est actuellement considéré comme le minimum pour espérer sortir de la pauvreté? », s'interroge M. Petitclerc.



Une dizaine de membres du Comité populaire ont participé à une action du FRAPRU visant la succursale de la place d'Youville de la Banque Royale du Canada, le 10 décembre dernier. Photo : Véronique Laflamme

Le FRAPRU passe à la banque...

(NLL) En campagne pré-budgétaire, le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) a choisi cette année de cibler les banques plutôt que le gouvernement. Aux esprits chagrins qui clairoignent sans cesse que la province vit au-dessus de ses moyens, et donc qu'elle ne saurait faire plus pour satisfaire les revendications des groupes sociaux, le FRAPRU répond qu'il faut « prendre l'argent là où il se trouve ».

les 3 000 prévus dans le budget 2013-2014 du ministre des Finances, Nicolas Marceau.

La porte-parole du FRAPRU, Véronique Laflamme, se tourne vers les institutions financières pour fournir le financement nécessaire à de tels investissements : « En 2013, les six plus grandes banques canadiennes ont engrangé des profits de 30,3 milliards \$, dont 8,4 milliards \$ déjà confirmés pour la seule RBC. Elles peuvent et doivent être davantage mises à contribution dans la lutte contre la pauvreté et l'amélioration des services publics. Elles n'auraient jamais dû être libérées de la taxe sur le capital, comme elles l'ont été en 2011. Réintroduire cette taxe est une simple question de justice fiscale.

Plus de 400 personnes des quatre coins de la province sont venues réitérer le message le 9 février, à Montréal, dans une tournée de succursales de banques auxquelles ont été symboliquement remis des avis de cotisation. La manifestation s'est terminée, comme il se doit, devant les bureaux montréalais de la première ministre. Le FRAPRU revendique à la grandeur de la province la construction de 50 000 logements sociaux en cinq ans.

Taxe sur le capital

Ainsi, le 10 décembre dernier, les groupes de Québec du FRAPRU ont apporté une facture géante à la succursale de la Banque Royale du Canada (RBC) située à la place D'Youville pour réclamer que le gouvernement québécois réinstalle la taxe sur le capital pour les banques et autres institutions financières. Le lendemain, leurs camarades montréalais en faisaient de même, en plus de bloquer brièvement et pacifiquement l'entrée d'une succursale de la métropole. Selon le FRAPRU, la réintroduction de cette taxe sur le capital, abolie en 2011, générerait 600 millions \$ de revenus additionnels par année, ce qui permettrait de financer au moins 7 000 logements sociaux de plus que



Conseiller en sécurité financière
Conseiller en assurances collectives

Michel Yacoub

- Assurance Collective
- Assurance Salaire
- Assurance Vie
- R.E.E.R Collectif
- R.E.E.R

505 14^e Rue
Québec, Qc. G1J 2K8
Tél. : (418) 529-4226
Fax : (418) 529-4223
Ligne sans frais 1-877-823-2067
michel.yacoub@sympatico.ca

UNE HAUSSE ACCEPTABLE?

Par Yvon Boisclair

Le 25 février, Jean reçoit une lettre de son propriétaire lui annonçant une hausse de loyer de 25 \$. Il trouve cette hausse trop élevée. Il appelle son ami Jean-Pierre pour lui communiquer la nouvelle :

- Est-ce que je peux me faire expulser de mon appartement en juillet prochain si je remets en question la hausse ?
- Non, il ne peut pas te mettre dehors pour cette raison, répond Jean-Pierre.
- Mais comment calculer une hausse acceptable ?
- As-tu un comité logement ou un comité de citoyens dans ton quartier ?
- Oui.
- Appelles-les, ils vont t'aider à faire le calcul.

Jean prend rendez-vous avec un permanent du Comité populaire. Le lendemain, celui-ci lui explique qu'un organisme gouvernemental, la Régie du Logement, fixe chaque année des taux d'augmentation pour les loyers d'un immeuble. Il pose quelques questions :

- C'est vous ou votre propriétaire qui paie le chauffage ?
- Mon propriétaire, répond Jean.
- Quel est le type de chauffage qu'utilise votre propriétaire ?
- Le mazout.
- Quel est le prix actuel de votre loyer ?
- 350 \$ par mois.
- Ok, la Régie donne un taux de 0,6 % cette année pour le mazout, ce qui justifie une augmentation de 2 \$. Il y a deux autres facteurs qui pourraient justifier une hausse plus importante. Est-ce que votre propriétaire a fait des travaux majeurs l'an dernier ?
- Oui.

Jean donne le montant des travaux au permanent et, après calcul, la hausse permise est de 6,50 \$. Ce dernier poursuit :

- Nous allons vérifier si votre propriétaire a eu une hausse de taxe.

Le permanent consulte le site internet de la municipalité pour connaître cette information publique et renseigne Jean :

- Votre propriétaire a eu une hausse de taxe qui entraîne une hausse de loyer de 2,50 \$ par mois. Si nous additionnons toutes ces hausses, permises par la Régie du logement, le montant s'élève à 11 \$. La hausse de 25\$ annoncée par votre propriétaire me semble injustifiée, vous avez le choix entre l'accepter ou la refuser, auquel cas votre propriétaire pourra soit ouvrir un dossier à la Régie du logement, soit négocier avec vous.

Jean remercie le permanent pour son aide. Finalement, voulant maintenir de bonnes relations avec son propriétaire, il décide d'essayer de négocier avec lui. Il l'appelle et après lui avoir expliqué les calculs, ils s'entendent sur une hausse de 15 \$. Heureux d'avoir épargné 10 \$ par mois, Jean se promet de toujours vérifier à l'avenir si la hausse de loyer est justifiée.

« Une histoire de défense de droits » est une chronique de *L'Infobourg* dont le but est d'illustrer, par des faits réels, comment des gens arrivent à faire respecter leurs droits.

Condos et boutiques Des nouvelles de la boucherie Bégin

Par Marie-Raphaëlle LeBlond

Cela fait plus d'un an que la boucherie Bégin a fermé ses portes. Or, les rénovations majeures auxquelles la bâtisse devait se livrer ne semblent pas encore commencées. L'affiche apposée sur la porte de la boutique indique qu'une réouverture est prévue à la fin du printemps 2013. Or, la vitrine placardée de cartons gondolés ne semble pas de cet avis. De toute évidence, une chose est venue entraver la renaissance de la boucherie W.E. Bégin, mais ce n'est, selon son propriétaire, qu'une question de temps avant que les affaires reprennent.

M. Luc Massicotte, propriétaire du commerce depuis 2010, espère tout démolir au printemps pour finalement rouvrir à l'été 2014. La boucherie reprendra sa place au rez-de-chaussée, tandis que les anciennes cuisines cèderont leur place à sept ou huit condos, dont un sera occupé par M. Massicotte. Les produits Bégin, autrefois préparés sur place, seront désormais faits de manière plus industrielle. L'usine où ils seront préparés est en construction depuis six mois et devrait entrer en fonction sous peu. Pour le moment, c'est le financement qui bloque le début des travaux sur la rue Saint-Jean. Le propriétaire doit notamment vendre tous les condos qu'il prévoit construire pour obtenir le soutien des banques.

La nouvelle usine approvisionnera aussi de nouvelles succursales, dont celle de Place de la Cité, qui n'attend que cela. Les clients pourront goûter les produits sur place ou les amener à la maison dès le mois de mars. Ce sera l'occasion pour M. Massicotte et son équipe de mettre à l'épreuve leurs nouvelles créations. En effet, l'homme d'affaires se voit déjà révolutionner le monde du *take out*. Bégin fera désormais dans la rôtisserie de poulet, mais pas n'importe quel poulet ! À l'aide du nouvel équipement dont s'est dotée la compagnie chez un spécialiste beauceron, le poulet sera longuement mariné dans de grandes cuves avant d'être fumé. « Ça ne s'est jamais fait avant. C'est révolutionnaire ! », affirme le propriétaire dans un élan d'enthousiasme. À l'entendre, l'ère du simple poulet barbecue est terminée. Non seulement le poulet Bégin pourra être mariné à toutes les sauces, mais il pourra aussi être fumé avec différentes essences de bois.

Une boutique Bégin ouvrira aussi ses portes en mars sur la rue Galvani à Sainte-Foy. Les clients pourront s'y procurer des produits « en vrac » à un prix avantageux. C'est aussi à cet endroit que le tout nouveau traiteur Bégin aura pignon sur rue.

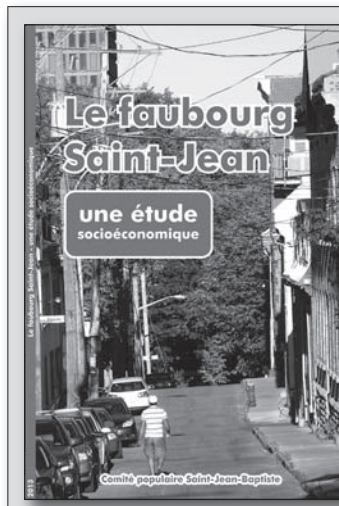
Boucherie, boutique, traiteur, et ... oui, il y aura aussi des restaurants W.E. Bégin ! Du moins, c'est ce vers quoi M. Massicotte souhaite mener son entreprise. L'entrepreneur a d'ailleurs développé toute une stratégie afin d'intégrer le monde de la restauration, stratégie qu'il a partiellement révélée à *L'Infobourg* lors d'une entrevue téléphonique. Le milieu de la restauration est un milieu difficile, où la quête de la rentabilité n'est pas toujours fructueuse, fait-il remarquer. Bien des restaurants peinent à joindre les deux bouts. C'est précisément ces restaurants en difficulté qui intéressent M. Massicotte. Celui-ci propose de les aider à « revoir leur plan d'affaires ».



C'est le financement qui bloque les travaux sur la rue Saint-Jean à apprès *L'Infobourg*. Le propriétaire espère tout démolir au printemps pour finalement rouvrir à l'été 2014. Photo : Marie-Raphaëlle LeBlond

L'idée pour ces restaurants, c'est que les gens qui rentrent du boulot puissent y faire un arrêt rapide pour ramener de quoi souper. Ils doivent donc être bien situés et accessibles en voiture. Le service offert y sera minimal afin de réduire les frais. « Nous sommes à l'ère du « cocooning », dit-il. Selon lui, les Québécoises et Québécois ont besoin d'une alternative au restaurant afin de pouvoir bien manger sans se casser la caboche, tout en restant à la maison. L'avenir nous dira si Bégin sera cette alternative. En attendant, Luc Massicotte demeure confiant.

W.E. Bégin prend indéniablement un nouveau tournant : nouveaux produits, nouveaux services, nouveaux marchés. Alors que le bœuf Highland de qualité supérieure fait son chemin vers les comptoirs de la boucherie, la pizza signée Bégin poursuit sa gestation. Même le traditionnel jambon Bégin fera peau neuve « Je ne manque pas d'idées ! », lance M. Massicotte en riant. Et nul ne saurait le contredire. Mais quelle place la petite boutique de la rue Saint-Jean peut-elle espérer occuper dans la nouvelle vie de la compagnie ? Luc Massicotte répond : « Saint-Jean, c'est la vitrine de Bégin ! » La plus vieille boucherie de Québec ne s'oublie pas si facilement, pas plus que la succursale où elle a si longtemps prospéré. Même s'il cherche à conquérir de nouvelles clientèles, M. Massicotte n'a pas l'intention de laisser tomber la boutique de la rue Saint-Jean, qu'il s'est promis de rendre plus attrayante. Rendez-vous au mois de juillet sur la petite terrasse de la boucherie W.E. Bégin !



Un livre sur le quartier

Le faubourg Saint-Jean : un exemple de régularité et d'unité morphologique, un laboratoire de tolérance et de mixité sociale, un lieu de résistance urbaine et de continuité historique. Un livre qui porte un regard historique, géographique, urbain, sociologique et partisan sur les enjeux qui traversent notre quartier.

Disponible maintenant !

- En ligne : www.compop.net/livre
- Au local du Comité populaire (780, rue Sainte-Claire)
- À la Librairie La Force (541, rue Saint-Jean)

 **Aimez-nous sur Facebook : /Comite.populaire.SJB**

Le déneigement du quartier Saint-Jean-Baptiste : un problème loin d'être réglé

Par Mathieu Nicolet

Depuis que la Ville de Québec soumissionne le service de déneigement à plusieurs compagnies privées, de nombreuses critiques émergent quant à la qualité du travail réalisé. Au regard des opérations effectuées cet hiver, la politique menée par la municipalité, couplée à la logistique mise en œuvre, a de quoi laisser perplexe.

Une majorité de citoyennes et citoyens croit que la qualité du déneigement des rues de Saint-Jean-Baptiste a clairement diminué durant les derniers hivers. Cette année, depuis le début de la saison froide, les différents cas observés leur donnent en effet raison.

À l'exception de la bordée de neige reçue peu avant Noël, le déneigement est majoritairement fait en deux jours minimum, y compris lorsque qu'il n'est tombé qu'un pouce de neige à peine. Le mode opératoire est toujours le même : le trottoir côté stationnement des véhicules est déneigé en dernier, de sorte à y laisser une butte de neige, aussi petite soit-elle (voir photo). Cela a pour effet de déclencher une nouvelle opération pour terminer un travail qui aurait pu être évité avec une meilleure planification. Pourquoi la Ville ne termine-t-elle pas le déneigement au courant de la journée alors qu'il n'y a qu'un faible nombre de voitures stationnées ?

Une politique décisionnelle étrange

Le quartier Saint-Roch bénéficie quant à lui d'un déneigement nettement mieux organisé, le plus souvent effectué en une seule nuit, lorsque les précipitations neigeuses ont été faibles. Saint-Jean-Baptiste fait figure de parent pauvre, ses résidentes et résidents payant les taxes les

plus élevées tout en bénéficiant de moins bons services. Il est regrettable de constater que ce sont ceux qui ont fait le choix de résider au centre-ville, contribuant à son dynamisme ainsi qu'à la diminution du trafic, des nuisances et de la pollution, qui sont les plus mal traités par la municipalité.

La planification des opérations laisse aussi dubitatif. S'il est compréhensible qu'il y ait un délai pour le déneigement, il est inconcevable que certaines opérations soient activées alors qu'il n'y a pas eu la moindre chute de neige. Le 12 janvier dernier, aucun déneigement n'a été fait dans le quartier ; logique, dans la mesure où il n'y avait pratiquement rien à enlever et qu'aucun véhicule n'était gêné par le peu de glace et de neige présent sur la route. Deux jours plus tard, une nouvelle opération déneigement était imposée à la population résidante, alors qu'il avait plu toute la journée et que les rues étaient déjà débarrassées de toute neige ou glace... Vous avez dit logique ?

Secteur public vs secteur privé

Le sujet du déneigement fait ressurgir le débat autour des services public et privé. Le but des compagnies privées mandatées étant d'augmenter leurs profits, et ce, au détriment de la qualité du service, des finances de la Ville et de facto du portemonnaie du contribuable, la Ville perd beaucoup d'argent. L'équilibre entre qualité et coût demeure précaire et l'expérience montre bien que le secteur privé ne parvient pas à le garantir de façon acceptable en matière de déneigement. Au final, ce sont systématiquement les concitoyennes et concitoyens pris en otage par cette mauvaise gestion qui sont les premiers lésés.



Le mode opératoire est toujours le même: le trottoir côté stationnement des véhicules est déneigé en dernier, de sorte à y laisser une butte de neige, aussi petite soit-elle, ce qui a pour effet de déclencher une nouvelle opération pour terminer un travail qui pourrait être évité avec une meilleure planification. Photo : Mathieu Nicolet

Plaignez-vous!

La Ville de Québec encourage les citoyennes et citoyens à communiquer avec elle dans les cas où le déneigement ne serait pas fait de manière adéquate. Le meilleur moyen est d'en informer le bureau d'arrondissement de La Cité-Limoilou au 418-641-6001 ou par courriel à l'adresse suivante : lacite-limoilou@ville.quebec.qc.ca.

Librairie Saint-Jean-Baptiste Maison des jeunes pour adultes

Par Yvon Boisclair

« Maison des jeunes pour adultes », c'est ainsi que notre commerçant du mois qualifie son établissement.

Le tout commence par un escalier. En haut, si on regarde du côté de la rue Saint-Jean, on voit un vitrail avec un gros fauteuil et une table.

En haut de l'escalier se trouvent deux tables, un comptoir et quatre tabourets. À l'arrière, il y a des tables et un piano. Si on exclut les tabourets et le fauteuil, il y a 14 places assises.

Tant dans la partie avant qu'au centre, on retrouve des étagères de livres du plancher au plafond.

Dans ce commerce, on sert du café, des tisanes faites d'herbes biologiques et de la bière. On offre aussi de la pizza et des rouleaux impériaux.

On joue aux échecs et au cribble, on organise des soirées de musique, de contes, de poésie et de cinéma, et on expose des tableaux.

Où sommes-nous ? Dans un café ? Une salle de spectacles ? Une

librairie ? C'est un peu tout ça : nous sommes à la Librairie Saint-Jean-Baptiste, située près du restaurant La Campagne.

La Librairie Saint-Jean-Baptiste fut fondée par M. Christophe Gagnon, un passionné des livres. Le local était situé où se trouve présentement le restaurant Yuzu Sushi. Il vendit la librairie en 2007 à M. David Sansfaçon parce qu'il savait que ce dernier était libraire dans l'âme.

M. Sansfaçon a travaillé six ans au Comptoir du Livre. Il occupa le premier local durant trois ans et déménagea ensuite dans le local actuel.

Dans la librairie, on peut acheter des livres de sciences sociales, philosophie, politique, littérature, etc.

La librairie est aussi un lieu de rencontres et de spectacles, permettant de diversifier les profits. M. Sansfaçon accueille des jeunes et des personnes plus âgées. Il est toujours étonné de l'appétit de connaissance des plus jeunes.

Si on avait à définir la Librairie Saint-Jean-Baptiste, on pourrait dire qu'elle est un centre culturel pour assoiffés d'arts et de lettres de tous âges.

Spectacle bénéfice au profit du RÉPAC 03-12

LE GRAND CABARET POPULAIRE 2.0

11 avril 2014

20h à La Nef, 190 St-Joseph E.

Stéphane Robitaille

Pe na Rua

Filon d'Art

Bot'A'Brak

Rose du Nord

Les Merveilleuses Têtes Heureuses

Myriam Noury

Véronica Rioux

et plein d'autres surprises à venir

Info : 418-523-4158
repac@repac.org

15\$ en pré-vente
20\$ à l'entrée
Système de billets en attente

Les groupes de défense de droits sous-financés

Par Nicolas Lefebvre Legault et Justin Moisan

L'injection de 162 millions \$ sur trois ans dans le financement de l'action communautaire, annoncée par le gouvernement Marois, ne satisfait pas les groupes de défense des droits. Les « mal-aimés » du communautaire ont peur d'être laissés pour compte et veulent obtenir des garanties.

Sous-financement

En 2001, l'État québécois a reconnu le rôle primordial joué par les groupes communautaires au sein de la société en adoptant la politique gouvernementale sur l'action communautaire. Cependant, le niveau de financement des organismes de défense collective des droits n'a à peu près pas bougé depuis ce moment. La plupart des groupes n'ont bénéficié que d'un relèvement de quelques centaines de dollars en dix ans. En fait, nous assistons à un constant appauvrissement des organismes, dont le financement est gelé depuis cinq ans.

Les groupes de défense collective des droits sont d'ailleurs les parents pauvres de l'action communautaire autonome. En 2011-2012, le soutien financier gouvernemental en appui à la mission globale des organismes communautaires était en moyenne de 122 046 \$, alors que pour ceux en défense collective des droits, il n'était que de 54 081 \$. Ce sous-financement compromet l'action des groupes, à un moment où les écarts se creusent entre les plus riches et les plus pauvres, et où les besoins sont de plus en plus nombreux.

Laissés pour compte

Le 24 octobre dernier, plusieurs milliers de personnes ont battu le pavé à Québec lors de la marche *Soutenir le communautaire*. Par la suite, le gouvernement du Québec a fait l'annonce d'un nouveau financement de 162 millions \$ sur trois ans. Une bonne nouvelle ? On peut penser que cet engagement a de quoi réjouir les groupes communautaires, mais si l'on considère que ce montant sera divisé parmi 4 000 groupes à travers tout le Québec, ça réduit l'excitation ! Selon un calcul rapide, voir les détails ci-contre, la hausse attribuée à chaque groupe de défense de droits pourrait se limiter à 2 500 \$ par an. Considérant les besoins et défis auxquels sont confrontés les organismes, cette promesse semble n'être que de la poudre aux yeux.

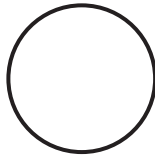
La reconnaissance passe par un meilleur financement

Les groupes en défense collective des droits veulent la garantie qu'ils ne seront pas oubliés par le gouvernement. Ils veulent savoir quel montant sera effectivement réservé à la défense des droits dans les hausses annoncées l'automne dernier. Si jamais le gouvernement devait être défait lors du dépôt du budget, les différents partis devraient aussi prendre des engagements à ce sujet. Rappelons que, selon les seuils plancher établis par les représentants du mouvement communautaire, un organisme dans sa phase de consolidation devrait recevoir un financement de base de 120 000 \$ par année.

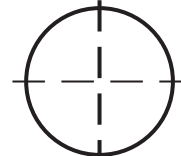
De belles promesses

Le 30 octobre dernier, le gouvernement annonçait son intention d'injecter 162 millions \$ dans le communautaire sur trois ans. Pour rendre les choses plus compréhensibles, regardons l'impact possible de ces annonces sur une année financière. Il faut donc commencer par diviser 162 millions \$ par trois, ce qui nous donne 54 millions \$ par année.

1) Sur une grande feuille ou un tableau, dessinez une tarte de 54 M \$.



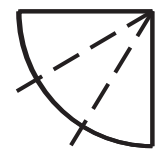
2) Divisez la tarte en quatre parts égales (chacune valant 13,5 M \$)



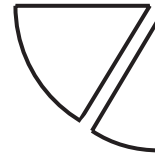
3) Retirez trois de ces parts qui iront aux groupes en santé et services sociaux, pour un total de 40,5 M \$.



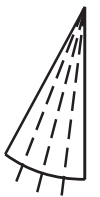
4) Prenez la part restante (13,5 M \$) et divisez-la en trois parts de 4,5 M \$ chacune.



5) Retirez deux parts qui sont réservées aux 800 organismes communautaires financés par les autres ministères, un total de 9 M \$.



6) Prenez la part restante (4,5 M \$) et divisez-la en quatre parts de 1,1 M \$.



7) Retirez trois parts (3,3 M \$) pour les mesures d'employabilité d'Emploi-Québec.



8) Prenez la part restante (1,1 M \$). C'est la part qui ira au SACAIS. Divisez-la en 400 parts (350 groupes en DCD et 50 corporations de développement communautaire (CDC).



9) On obtient une moyenne de 2500 \$ par groupe de DCD



Allons un peu plus loin dans les rumeurs...

Selon certaines sources, la ministre aurait la volonté de financer une trentaine de nouveaux groupes en DCD, ce qui représente 900 000 \$. Si on refait le calcul en prenant en compte cette rumeur, on obtient une moyenne de 500 \$ par groupe.

Source : RÉPAC-03-12

Solidaires, les groupes populaires sont déterminés à obtenir un financement conséquent à leur pleine reconnaissance par l'État.

La défense collective des droits, un vaste mouvement

Au Québec, l'action communautaire autonome regroupe environ 4 000 organismes, dont les trois quarts sont financés par le ministère de la Santé et des Services sociaux. La plupart offre des services communautaires et de l'aide directe aux personnes. La défense collective des droits, un secteur de l'action communautaire, rassemble quant à elle près de 350 organismes communautaires

dont la mission est de faire connaître et respecter des droits et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Dans la région de Québec, on peut penser à des groupes aussi divers que le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, l'Association coopérative d'économie familiale, ROSE du Nord, la Ligue des droits et libertés ou encore les AmiEs de la Terre de Québec. C'est par l'éducation populaire autonome, l'action politique non partisane, la représentation et la mobilisation sociale que ces groupes agissent pour améliorer les conditions de vie des citoyens et citoyennes. Au fil des ans, leurs actions ont donné lieu à de nombreuses avancées sur plusieurs dossiers, comme la construction de nouveaux logements sociaux, l'indexation des prestations d'aide sociale et la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly.

Les impacts du sous-financement

Quels sont les impacts du sous-financement des groupes de défense collective des droits ?

Le premier concerne le manque de ressources humaines et le grand roulement de personnel. Forcément, quand on compare les conditions offertes par l'État avec les conditions de travail offertes dans les groupes, le choix semble aller de soi pour la plupart des gens.

Le second est la réduction des services à la population. Il n'est plus possible d'obtenir de l'aide dans les groupes communautaires entre 9 h et 17 h, cinq jours

par semaine. Le service est souvent offert sur quatre jours, parfois moins, et il n'est plus rare de voir les groupes fermer durant l'été et une partie de l'hiver.

Le troisième est la nécessité constante de faire des choix déchirants à chaque fois qu'émerge un nouveau besoin ou une nouvelle lutte. Les organismes sont ainsi constamment contraints de répondre à la question suivante : « On coupe où ? ». La vie associative et militante en prend pour son rhume puisque la disponibilité, ou non, des ressources financières pèse de plus en plus lourd dans la balance, au détriment d'autres considérations sociopolitiques.



LE CRAC
ALIMENTS SAINS

LA CAROTTE JOYEUSE

690, rue St-Jean
Québec (Québec) G1R 1P8
Tél: 418-647-6881
Fax: 418-647-3953
Courriel: info@lecrac.com



Un mur de trois mètres de haut traversait le centre-ville. Pour pénétrer à l'intérieur du périmètre de sécurité, il fallait être journaliste, délégué ou résidant (avec preuve du lieu de résidence). À gauche, on reconnaît Céline Garnier, serveuse au restaurant le Veau d'Or, qui ne peut aller travailler.



Les policiers utilisaient différentes armes contre la foule : fusils à gaz, poivre de Cayenne, canons à eau, balles de caoutchouc. On reconnaît ici la Sûreté du Québec et son bruyant hélicoptère qui a survolé le centre-ville presque jour et nuit.

Une ville en état de siège

Retour sur le Sommet des Amériques - avril 2001

Par Yvon Boisclair

Nous sommes à Québec au printemps 2001. Une réunion de 34 chefs d'État aura lieu les 20, 21 et 22 avril, visant la signature d'un accord de libre-échange englobant l'Amérique du Nord, l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud (ZLEA). Signer cet accord, ce serait pour les gouvernements laisser tomber des parties importantes de leur souveraineté : environnement, eau, programmes sociaux et toute loi qui nuirait, selon des compagnies étrangères, au commerce libre. Ce serait alors un tribunal qui prendrait les décisions en cas de litige.

Ceci explique pourquoi 50 000 personnes appelées altermondialistes se sont déplacées pour protester contre cet accord. Parmi ces personnes, il y en a qui ont participé au Sommet des peuples, réunion qui a eu lieu à Québec en même temps que la réunion des chefs d'État. Les altermondialistes veulent d'autres relations entre les peuples que celles voulues par les 34 chefs d'État.

Les hommes politiques au pouvoir à Ottawa et à Québec savaient qu'il y aurait de nombreux manifestants. Aussi, on mobilisa 6 000 policiers et 1 000 soldats pour protéger les chefs d'État. Ce fut la plus grande mobilisation policière de l'histoire du Canada. Les soldats de la citadelle et ceux de Valcartier étaient prêts à intervenir. Avant le sommet, le gouvernement fédéral était prêt à déclarer Québec zone militaire en cas de trouble. De plus, on vida la prison d'Orsainville de 600 cellules.

Avant le sommet, la Ligue des droits et libertés réussit à obtenir du ministre de la Sécurité publique la présence d'observateurs qui auraient pour mission de noter les atteintes aux droits. Au niveau du quartier, il y eut deux préparations.

Au centre Lucien-Borne, la députée de Taschereau, des représentants de la Ville, des organisateurs de la sécurité et des représentants de la santé publique rencontrèrent les citoyens pour les rassurer.

Le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, de son côté, s'impliqua fortement auprès d'organismes qui comptaient organiser les manifestations. Les membres se sont attelés à faire connaître le quartier aux personnes venues de l'extérieur, notamment en organisant des visites avec des délégués des quatre coins de l'Amérique du Nord venus « reconnaître le terrain ».

Le Centre des congrès était le lieu des négociations et les hôtels

de la Haute-Ville hébergeaient les délégations.

Périmètre de sécurité

Un mur de trois mètres de haut et de quatre kilomètres de long ceinturait Saint-Jean-Baptiste et le Vieux-Québec. Pour pénétrer à l'intérieur du périmètre, il fallait être journaliste, délégué ou résidant (avec preuve du lieu de résidence). Le Comité populaire s'est opposé à l'érection d'un périmètre de sécurité coupant le quartier en deux et a organisé une manifestation de près de 500 personnes contre la présence de cette clôture. Plusieurs personnes avaient peur que la présence de ce mur, qui traversait notamment la rue Saint-Jean, fasse du quartier un théâtre d'affrontements tournant à l'émeute. C'est entre autres pourquoi le Comité populaire a tenu à organiser une zone de manifestation pacifique sur la rue Saint-Jean, profitant du code de couleur instauré par les manifestantes et les manifestants.

Les observations suivantes viennent du rapport des observateurs de la Ligue des droits et libertés.

Une constatation majeure : malgré les brèches percées dans les clôtures, jamais le périmètre de sécurité ne fut en danger.

Souvent, les policiers dépassaient les limites du périmètre de sécurité pour repousser les manifestantes et les manifestants, pacifiques ou non. Durant la fin de semaine, les pacifistes, les curieux et même les résidentes et les résidents furent traités de la même façon que les manifestantes et manifestants violents, c'est-à-dire sans ménagement.

Les policiers utilisaient différentes armes : fusils à gaz, poivre de Cayenne, canons à eau, balles de caoutchouc. Ils utilisèrent aussi des balles de plastique (903) pour le contrôle des foules. Or, celles-ci ne sont conçues que pour les menaces graves.

Les grandes bombes lacrymogènes furent les armes les plus utilisées (6 000 environ). Souvent, elles étaient tirées à bout portant, à l'horizontal, sur une partie du corps (torse, organes génitaux, etc.), alors qu'elles doivent être tirées en l'air. De plus, on en a tiré tellement qu'à de nombreux endroits du quartier, en dehors des zones de manifestation, les résidentes et les résidents étaient incommodés. Certains ne purent sortir et durent fermer leurs fenêtres ; une grenade fut tirée dans un appartement ; plusieurs commerces durent fermer (dédommagés pour la plupart). Contrairement à ce qu'on avait pu craindre, il n'y a pas



La clôture est la cible de nombreuses actions créatives, par exemple une soixantaine de groupes d'affinité féministes ont participé à l'opération *Toile de la solidarité* et accroché sur le mur des toiles représentant les conséquences du patriarcat, de l'impérialisme et de la mondialisation sur les femmes. Ici sur la rue Chevrotière.

Photos : Collection Agathe Légaré

eu de casse (que des graffitis). Par contre, des personnes furent blessées, certaines grièvement.

Même la police a reconnu que seulement 2 % des manifestants avaient été violents. Les observateurs de la Ligue des droits et libertés ont conclu à un usage excessif d'armes de la part des policiers. La Commissaire aux plaintes de la GRC a fait le même constat.

Le Sommet fut un échec pour les négociations du libre échange, mais fut un succès pour les altermondialistes, qui s'exprimèrent durant cette fin de semaine. Quant aux résidents du quartier, pris entre l'arbre et l'écorce, plusieurs gardent un mauvais souvenir de cet événement.

La coopérative d'habitation La Contrescarpe veut s'implanter dans le Vieux-Québec

Par Nicolas Lefebvre Legault

Fin février, La Contrescarpe, un nouveau projet de coopérative d'habitation dans le Vieux-Québec, a été rendu public. Accompagné par le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, le projet a créé une certaine controverse à l'hôtel de ville.

Origines

La coopérative d'habitation La Contrescarpe a commencé à prendre forme de la rencontre de deux groupes. Un peu avant les fêtes, un groupe de locataires du Vieux-Québec qui souhaitait fonder une nouvelle coopérative en haute-ville s'est joint aux membres de la coopérative d'habitation La face cachée, un projet soutenu par le Comité populaire qui a dû être abandonné à la suite du référendum de février 2012 sur l'îlot Irving.

Comme les terrains sont très rares dans Saint-Jean-Baptiste, le Comité populaire a accepté d'un commun accord avec les locataires qu'il accompagne d'élargir la recherche de terrains pour implanter une coopérative d'habitation aux autres quartiers de la haute-ville. La nouvelle coop a jeté son dévolu sur les terrains de l'ancienne école Saint-Louis-de-Gonzague et du Foyer Nazareth, dans le Vieux-Québec. Ces terrains, que l'État québécois avait achetés en prévision de l'agrandissement de l'Hôtel-Dieu, sont dorénavant disponibles. Comme ce sont des terrains publics, nous les revendiquons à 100 % pour des projets d'utilité sociale en intégrant à la coopérative d'habitation un CPE et d'autres projets communautaires.

Un atout pour le Vieux-Québec

L'implantation d'une nouvelle coopérative d'habitation dans le Vieux-Québec serait bénéfique pour le quartier. La diversité

de l'offre de logement est sérieusement mise-à-mal et si plusieurs locataires à faible et modeste revenus s'accrochent encore, notamment dans les maisons de chambre, ils sont malheureusement de plus en plus rares dans le quartier. De plus, on note encore une baisse de la population dans tous les quartiers de la haute-ville dans le dernier recensement. Disons le crûment : les condos n'offrent actuellement aucune garantie de renverser la vapeur dans le Vieux-Québec. Le phénomène des «condotels» et des appartements habités seulement quelques semaines par année est un véritable fléau. Il faudrait davantage d'appartement à prix abordable pour retenir et implanter des familles. Notons que la mixité sociale est au coeur même de la formule coopérative. Ainsi, s'il y a bel et bien des loyers subventionnés, au moins la moitié des locataires de coop est composée de ménages de classe moyenne payant un loyer au prix du marché.

Premiers pas

Actuellement, le Comité populaire et le groupe de la Contrescarpe sont en train de rassembler des appuis dans le milieu pour le projet. Dès le mois de novembre, la direction du Comité des citoyens du Vieux-Québec a été sollicitée pour appuyer le projet, puis ce fut le tour du Conseil de quartier et de la conseillère municipale. La coopérative a également commencé à travailler avec un bureau d'architectes, Lafond-Côté, le même qui a réalisé la coopérative L'Escalier ainsi que le Projet Sherpa, pour évaluer le potentiel du site. De son côté, le GRT Action-Habitation travaille sur les aspects plus techniques afin de soumettre un projet viable dans le cadre du programme Accès-Logis.

Tous les intervenants au dossier sont convaincus que le projet est utile, réaliste et viable. Le rejeter du revers de la main avant même

qu'un projet formel ne soit déposé serait injuste. Les membres de la coopérative d'habitation La Contrescarpe ne demandent pas de traitement de faveur, seulement que leur projet soit examiné sérieusement et jugé au mérite.

Un enjeu électoral

Le Comité populaire compte profiter de la campagne électorale pour faire de l'avenir du site de l'ancienne école Saint-Louis-de-Gonzague un enjeu dans le comté de Taschereau.

Marie-Ève Duchesne, la candidate de Québec solidaire, a déjà envoyé un communiqué d'appui au projet. Des approches ont également été réalisées auprès d'Agnès Maltais mais elle n'avait pas encore pris officiellement position au moment d'écrire ces lignes.

Pour information

Si le projet de coop vous intéresse, un formulaire d'inscription est disponible au local du Comité populaire (418-522-0454).

Les organismes peuvent également manifester leur soutien en envoyant une résolution d'appui à coop.contrescarpe@gmail.com

**PRENDRE PART
AU MOUVEMENT
POUR FAIRE
LA DIFFÉRENCE**

**PRÈS DE 150 ASSOCIATIONS,
REGROUPEMENTS ET ORGANISMES
DU MILIEU SOUTENUS EN 2013**

- » 45 000 \$ arts et culture
- » 70 000 \$ développement économique
- » 70 000 \$ jeunesse et éducation
- » 40 000 \$ santé et services communautaires

Desjardins
Caisse de Québec

550, rue Saint-Jean
19, rue des Jardins
Tél. : 418 522-6806

desjardins.com/caissedequebec

Photographie : Michel Dumontier



Photo : Réal Michaud

Qui parlera de droit au logement ?

Le Québec est à nouveau plongé en campagne électorale. Le Parti québécois de Pauline Marois cherchera à la faire porter sur sa « Charte des valeurs », le Parti libéral de Philippe Couillard, sur l'économie, la Coalition Avenir Québec de François Legault, sur la dette du Québec... Mais qui parlera de droit au logement, de lutte contre la pauvreté, de fiscalité plus équitable ? Qui, si nous ne le faisons pas nous-mêmes ?

Un dossier préparé par le FRAPRU

Les problèmes de logement n'ont pas disparu

Le mot « logement » a été bien peu prononcé à l'Assemblée nationale depuis l'élection en septembre 2012 du gouvernement péquiste de Pauline Marois. Il en avait été de même lorsque l'ex-premier ministre libéral, Jean Charest, avait « les deux mains sur le volant ». Force est de constater que l'enjeu de l'habitation ne pèse plus très lourd dans les préoccupations des gouvernements et des partis politiques, surtout depuis que la pénurie de logements locatifs a commencé à régresser presque partout au Québec et que les grands médias se sont désintéressés de la question. Or, ce n'est pas parce que le logement fait moins la manchette que les problèmes, eux, se sont tous dissipés.

Ainsi, la rareté de logements qui, dans plusieurs grandes villes, a duré une bonne décennie, a laissé des traces sur le coût des loyers. Selon les Rapports sur le marché locatif de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), le loyer moyen d'un logement de deux chambres à coucher a augmenté de 41 % à l'échelle du Québec entre 2000 et 2013. La hausse a été de 46 % dans la région métropolitaine de Québec et de 43 % dans celle de Montréal. Le loyer mensuel moyen s'élève maintenant à 678 \$ au Québec et il est supérieur à 700 \$ dans les régions de Québec, Gatineau et Montréal.

Cette cherté des loyers s'est répercutée sur le nombre de locataires en difficulté. Ainsi, l'Enquête nationale auprès des ménages, menée en 2011 par Statistique Canada, dénombre 479 800 ménages locataires devant payer plus que la norme de 30 % de leur revenu en loyer, dont 227 900 qui en consacrent plus de 50 %. Il s'agit d'une sérieuse aggravation par rapport à la situation de 2006.

De 2010 à 2013, le nombre de causes introduites ou relancées à la Régie du logement pour non-paiement de loyer est de 46 000. C'est 5 000 de plus que la moyenne atteinte dix ans plus tôt.

Dans leur Bilan-Faim 2013, les Banques alimentaires du Québec révèlent que 66 % des personnes qui ont recours à leurs services sont des locataires du marché privé, et font remarquer que « souvent, l'alimentation est la première dépense compressible lorsque ces personnes ont un revenu insuffisant pour couvrir le reste des dépenses familiales ». La première stratégie politique identifiée par les banques alimentaires pour s'attaquer au problème grandissant de la faim est l'accroissement du nombre de logements abordables.

Cela rejoint partiellement une des grandes conclusions de la Commission populaire itinérante sur le droit au logement qui a parcouru le Québec à l'automne 2012 : « Il existe une interdépendance étroite entre les droits de base, dont celui à l'éducation, à la nourriture, au logement et à la santé. Une entrave à l'un de ces droits se répercute inévitablement sur les autres ».

Une embellie précaire

On aurait par ailleurs tort de croire que la pénurie de logements locatifs est totalement derrière nous. Des régions comme l'Abitibi-Témiscamingue et la Côte-Nord sont depuis plusieurs années aux prises avec une rareté persistante d'appartements à louer, le taux de logements inoccupés y dépassant à peine 0 %.

Les grands logements pour familles, eux, demeurent rares en plusieurs endroits, notamment dans les régions métropolitaines de Québec, Saguenay et Montréal.

Quant à la construction de logements locatifs privés, elle continue de battre de l'aile. Sur l'île de Montréal, les mises en chantier d'appartements à louer, qui étaient déjà au plus bas en 2012, ont chuté à nouveau en 2013 pour atteindre le misérable chiffre de 551.

Un phénomène nouveau explique que le taux de logements

inoccupés ait malgré tout remonté dans des régions comme Montréal et Québec. Il s'agit de la location d'unités de condominiums. Le Rapport sur le marché locatif de l'automne 2013 permet de constater que le nombre d'unités de copropriétés mises en location est de 17 000 dans la région métropolitaine de Montréal, dont 11 000 sur l'île même. Dans la région de Québec, 2 800 appartements de ce type sont offerts à des locataires. Tout cela a pour effet de soulager le marché locatif traditionnel. On peut cependant se demander si le phénomène, lié à la surabondance de condos, sera durable. On doit surtout constater que les unités de copropriétés se louent à des loyers beaucoup plus élevés, soit à 1 124 \$ par mois dans la région de Montréal et à 958 \$ dans celle de Québec. Ce n'est sûrement pas cela qui va répondre au besoin de logements à bas loyer.

Bien d'autres facettes

Selon l'Enquête nationale auprès des ménages, menée en 2011, au Québec, 105 300 logements locatifs seraient dans un état tel qu'ils auraient besoin de rénovations majeures, alors que 102 300 logements locatifs sont de taille insuffisante.

- 6 220 ménages locataires québécois sont composés de deux familles ou plus et, parmi ces ménages, 71 % habitent dans un logement de taille insuffisante.

- Selon une étude récente, près de 40 % de la population québécoise de 15 ans et plus vit un problème de mobilité dû à l'âge, à la maladie ou à un handicap. Pour le quart de ces personnes, la limitation peut déjà être considérée comme grave, ce qui accroît notamment le besoin de logements adaptés ou accessibles universellement.

- Les services d'hébergement pour sans-abri connaissent un taux élevé d'achalandage non seulement durant l'hiver, mais de plus en plus à l'année longue, en particulier pour les femmes.

- D'autres problèmes, plus durs à chiffrer, ont été identifiés par la Commission populaire itinérante sur le droit au logement, comme des entraves sérieuses à l'exercice de ce droit au logement : discrimination, harcèlement, intimidation, etc.

- Les villages inuits du Nunavik demeurent aux prises avec des problèmes extrêmes de logement. Ainsi, 20 % des logements étaient surpeuplés en 2011 à Kuujuaq, ce pourcentage montant à 53 % à Salluit. Quant aux logements ayant besoin de rénovations majeures, leur pourcentage s'élève à 29 % à Inukjuak, 42 % à Salluit et 46 % à Puvirnituq.

Découvrez La Moisan

J.A. MOISAN vous propose SA BIÈRE : une Ale de caractère qui se déguste et s'apprécie avec fromage et charcuterie. De fabrication artisanale, brassée par La Barberie, sa robe cuivrée vous invite à découvrir des arômes d'agrumes et d'épices accompagnés d'une agréable amertume. Notre BIÈRE saura rejoindre les amateurs de grandes saveurs.

On la retrouve uniquement à l'épicerie J.A. MOISAN

DEPUIS 1871
J.A. MOISAN
ÉPICIER
699, rue Saint-Jean,
Québec
418-522-0685

Bilan du gouvernement péquiste en habitation : pas de quoi pavoiser

Même s'il n'a été au pouvoir que durant un an et demi, le bilan du gouvernement péquiste en habitation doit être considéré comme mince.

Le Parti québécois a respecté au minimum son engagement de « construire au moins 3 000 logements sociaux par année pour loger nos familles ainsi que les personnes vulnérables et itinérantes ». Le budget 2013-2014 a prévu 231 millions \$ pour le financement de 3 000 logements dans le programme AccèsLogis, mais pour un an seulement.

Le gouvernement Marois n'a, par contre, pas honoré son engagement de « construire des logements chez les communautés autochtones et inuites, particulièrement au Nunavik », se contentant de poursuivre les investissements déjà annoncés sous Jean Charest.

Sur l'enjeu crucial de la fin des subventions fédérales à 85 % des logements sociaux existants au Québec, le gouvernement s'est montré très peu actif. Seul point positif : il a adopté un décret confirmant la prolongation jusqu'en 2018 de plus de 1 500 suppléments au loyer, jusqu'ici financés majoritairement par Ottawa. La prolongation n'est toutefois valable que pour les locataires qui reçoivent déjà cette subvention, ce qui ne garantit pas le maintien à long terme de l'accessibilité financière des logements coopératifs et sans but lucratif.

Le gouvernement a par ailleurs confié à la Société d'habitation du Québec le mandat de « moderniser ses programmes d'habitation », ce qui n'a abouti à aucun résultat palpable.

L'absence

Aucun geste n'a été posé sur les autres enjeux, pourtant cruciaux pour les locataires : contrôle des loyers – notamment par la mise sur pied du registre des loyers revendiqué depuis des années par le Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ), insalubrité, discrimination et harcèlement, délais à la Régie du logement...

Même s'il a salué « la rigueur du travail » de la Commission populaire itinérante sur le droit au logement dans une motion présentée en juin 2013 à l'Assemblée nationale, le ministre responsable de l'Habitation, Sylvain Gaudreault, n'a donné aucune suite aux recommandations qu'elle a émises. Il n'a même pas rencontré les commissaires, ni déposé officiellement leur rapport à l'Assemblée nationale, comme il s'était pourtant engagé à le faire.

Enfin, c'est juste avant le déclenchement des élections, que le gouvernement péquiste a fait connaître la politique en itinérance revendiquée depuis des années par le Réseau SOLIDARITÉ itinérance du Québec et ses membres. Il n'a par contre pas présenté de plan d'action permettant de la concrétiser. Le budget électoral 2014-2015, présenté le 20 février, en a donné un petit aperçu : 500 unités consacrées à la lutte contre l'itinérance sur les 3250 logements sociaux promis par le PQ et des investissements de 6 millions \$ dans des services à proximité aux sans-abri, dont 1 million \$ pour l'itinérance chez les Autochtones... Voilà qui semble bien mince.



Photo : Patrick Landry

De quelle solidarité parle-t-on ?

Le 30 octobre 2013, le gouvernement péquiste rendait public un document intitulé *La solidarité : une richesse pour le Québec*. Il y annonçait « une vision novatrice de la solidarité (...), une solidarité durable fondée sur un nouvel équilibre entre la solidarité, la prospérité, la responsabilité et les besoins d'aujourd'hui et de demain ».

Dix mois plus tôt, le même gouvernement avait élaboré en catimini un projet de règlement ayant pour effet de retirer 129 \$ par mois à des ménages assistés sociaux jusqu'ici considérés comme ayant des « contraintes temporaires à l'emploi ». Il s'agissait des personnes de 55 à 57 ans (avec un respect des droits acquis des prestataires qui ont déjà cet âge), ainsi que des couples ayant la garde d'enfants d'âge préscolaire. Quant aux personnes suivant des thérapies de désintoxication, on resserrait les règles entourant leur contrôle et le paiement de leurs frais de séjours.

Attaquée de toutes parts, la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Agnès Maltais, a répliqué en affirmant qu'« elle n'échapperait personne » et que toutes les personnes coupées verraient leur sort s'améliorer par des « démarches d'intégration à l'emploi ». Elle ajoutait qu'elle était sur le point d'annoncer une « bonification progressive et importante pour les 85 000 personnes les plus pauvres de notre société, soit les personnes seules prestataires sans contraintes de l'aide financière de dernier recours ».

En octobre 2013, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale publiait son seul et unique bilan des effets des coupures de 129 \$. On y apprend, en lisant entre les lignes, que sur les 4 723 couples concernés par la mesure, au moins 1 980 en subissaient toujours les effets. Quant aux 1 278 personnes qui ont eu 55 ans entre juillet et octobre 2013, 880 ont perdu 129 \$ par mois par rapport à ce qu'elles auraient autrement obtenu. Aucun autre bilan n'a été publié depuis, de sorte qu'on ne sait pas exactement combien de ménages ont été durablement « échappés ».

« Chiche et mesquine »

Quant à la bonification des prestations pour les personnes seules, annoncée le 30 octobre, elle a été fixée 20 \$ par mois à partir du 1er février 2014, auquel s'ajoutera un autre 10 \$ par mois chaque année, pour un total de 50 \$ en 2017. Sitôt la mesure connue, le FRAPRU l'a qualifiée de « chiche et mesquine ».

Dans son annonce, le gouvernement reconnaissait en effet que la prestation d'aide sociale, qui était alors de 604 \$ par mois, couvrait à peine 49 % des besoins de base des personnes seules. Or, la bonification de 20 \$ accordée à partir du 1er février 2014 a porté ce pourcentage à 50,6% et celui-ci n'atteindra que 52,5 % en 2017. En bonifiant si légèrement leur prestation, le gouvernement venait confirmer son intention de maintenir ces personnes dans la pauvreté. Il avouait de ce fait sa violation du « droit de toute personne à un niveau de vie suffisant pour elle-même et sa famille, y compris une nourriture, un vêtement et un logement suffisants, ainsi qu'à une amélioration constante de ses conditions d'existence ».

La mesquinerie du gouvernement s'est exprimée par l'exclusion de nombreuses personnes qui n'auront même pas droit à la petite bonification de leur chèque. Il s'agit en particulier des locataires de logement social et autres logements subventionnés. Quant aux personnes qui reçoivent un faible montant d'allocation-logement, elles verront leur bonification réduite d'autant. Des 85 000 personnes dont la ministre Maltais affirmait vouloir bonifier la prestation en avril, il n'en reste plus que 60 000 à pouvoir espérer recevoir cette somme.

Est-ce cela la « solidarité durable » du gouvernement péquiste ?

Publié par le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), un regroupement national pour le droit au logement composé de plus de 150 groupes des différentes régions du Québec, dont une trentaine qui sont au cœur de ses actions et de sa vie démocratique.

Pour nous joindre
(514) 522-1010
frapru@frapru.qc.ca
www.frapru.qc.ca



Suivez-nous
www.facebook.com/frapru.logement
Sur Twitter: @FRAPRU

Une même vision économique

« La prospérité actuelle et future dépend avant tout des investissements privés. Il faut donc prendre les moyens nécessaires pour accompagner les investisseurs et faire en sorte qu'ils trouvent au Québec un environnement favorable pour venir y créer des emplois et de la richesse ».

Cette phrase n'a pas été prononcée par Philippe Couillard ou François Legault. Elle provient plutôt du document soumis par le gouvernement péquiste de Pauline Marois pour sa consultation en vue du budget 2014-2015.

La pensée économique appliquée au cours des décennies par tous les gouvernements, quelle qu'en soit la couleur, est concentrée dans ces mots : créer toujours plus de richesse et, pour ce faire, attirer les investisseurs privés en leur offrant un environnement favorable aux plans fiscal, réglementaire et autres. À les écouter, c'est à ce prix et à ce prix seulement qu'on peut générer des emplois, maintenir les services publics et préserver les politiques sociales.

Or, loin de permettre une réelle redistribution de la richesse, comme on ne se lasse pas de nous le promettre, cette vision économique contribue plutôt à accroître les inégalités sociales. Il est vrai que les écarts de revenus réels se sont moins élargis au Québec que dans le reste de l'Amérique du Nord, mais ils ont bel et bien grandi. Il y a 25 ans, le 1 % le plus riche de la population québécoise s'accaparaient 7 % des revenus. Ce pourcentage est aujourd'hui de plus de 10 %. De 1992 à 2010, le 1 % a vu ses revenus après impôts progresser de 54 %. C'est 2,4 fois plus vite que ceux du reste de la population.

La fiscalité et les finances publiques : du pareil au même... ou presque

La fiscalité et les finances publiques y sont pour beaucoup dans cet élargissement des écarts de revenus. Au début des années 2000, après des années de déficit budgétaire, les gouvernements, tant libéral que péquiste, ont profité des premiers surplus pour abaisser les impôts des particuliers comme des entreprises. Dans les deux cas, ce sont les plus riches qui en ont le plus profité. Tout cela a du même coup fragilisé les finances publiques qui n'ont pas résisté à la crise économique et financière de la fin de la dernière décennie.

L'ex-gouvernement libéral de Jean Charest a choisi de s'attaquer à ce retour au déficit par une réduction des dépenses, qui s'est faite au détriment des services publics et des programmes sociaux, mais aussi par le recours à de nouvelles sources de revenu. Or, contrairement à l'impôt sur le revenu, elles touchent plus durement la classe moyenne et les ménages à plus faible revenu que les mieux nantis. C'est ainsi que le gouvernement Charest a augmenté de 2 % la taxe de vente du Québec (TVQ), qu'il a créé une taxe santé de



Photo : Véronique Laflamme

200 \$ par personne, qu'il a tenté de faire exploser les frais de scolarité et qu'il a annoncé une hausse majeure des tarifs d'électricité.

Or, le Parti québécois, qui s'était fait en bonne partie élire en surfant sur le rejet de ces mesures libérales et qui avait promis de renoncer à certaines d'entre elles, s'est contenté de les moduler différemment. Contrairement à la promesse faite durant la campagne électorale, la taxe santé a, pour l'essentiel, été maintenue et elle est tout juste un peu moins injuste que ce qui avait été prévu par le gouvernement précédent. La hausse des frais de scolarité est moins brutale que celle prévue par Jean Charest, mais ils sont condamnés à augmenter année après année. Quant à la hausse des tarifs d'électricité, le PQ a décidé d'aller de l'avant, au lieu de faire marche arrière comme il s'y était engagé. Les compressions budgétaires, elles, continuent de plus belle.

Pendant ce temps, le gouvernement péquiste a imité ses prédécesseurs en fermant les yeux sur les privilèges fiscaux accordés aux contribuables à plus haut revenu et aux grandes sociétés.

Même si sa plate-forme électorale de l'été 2012 promettait d'ajouter deux paliers d'imposition pour les contribuables à plus haut revenu, il n'en a finalement introduit qu'un.

C'est ainsi qu'en 2014, tous les individus ayant des revenus supérieurs à 100 970 \$ paieront 25,75 % d'impôt sur tous les montants dépassant cette somme. Ceux qui gagnent 200 000 \$, 500 000 \$ ou 1 000 000 \$ paieront exactement le même pourcentage.

Quant aux gains de capital réalisés par exemple sur la vente d'immeubles ou d'actions boursières, à peine 50 % continueront d'être soumis à l'impôt. Le PQ s'était pourtant engagé à porter ce pourcentage à 75 %, mais il a fait marche arrière aux premiers signes de ce que le député libéral Jean-Marc Fournier a appelé « l'angoisse fiscale ». Or, ce privilège, qui profite surtout aux plus riches, a coûté 958 millions \$ au gouvernement québécois en 2012-2013, 556 millions \$ dans l'impôt des particuliers et 402 millions \$ dans celui des sociétés.

La Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, dont le FRAPRU est membre, évalue à 10 milliards \$ les gains qui pourraient être réalisés en mettant fin aux mesures fiscales injustes et en adoptant des programmes qui génèreraient des économies importantes, par exemple dans le domaine du médicament. Le gouvernement péquiste a balayé du revers de la main toutes les alternatives proposées, comme l'ex-gouvernement libéral l'avait fait avant lui.

Les demandes électorales du FRAPRU

Le FRAPRU revendique le financement de 50 000 nouveaux logements sociaux en cinq ans, ce qui permettrait entre autres d'augmenter le nombre de logements coopératifs et sans but lucratif réalisés dans le cadre du programme AccèsLogis, de relancer un programme de HLM, de construire des logements dans les villages inuits du Nunavik et de répondre aux besoins en habitation des Autochtones vivant hors de leurs communautés.

Le FRAPRU demande aussi au gouvernement québécois d'agir de toutes les manières possibles pour assurer la

protection du caractère social, de l'accessibilité financière et de la qualité des 126 000 logements sociaux menacés par la fin du financement qui leur est accordé depuis des décennies par le gouvernement fédéral.

Il porte aussi les revendications suivantes auprès des partis politiques:

- Une politique globale en habitation;
- La reconnaissance du droit au logement dans la Charte québécoise des droits et libertés et le renforcement de la portée juridique de cette Charte;

- L'adoption d'un plan d'action doté de budgets suffisants pour permettre une réelle concrétisation de la politique en itinérance dans tous les domaines pertinents, dont le logement, le revenu, la santé, etc.

Le FRAPRU entend finalement s'associer à d'autres groupes pour exiger l'annulation de la hausse prévue des tarifs d'électricité, l'augmentation significative des prestations de l'ensemble des personnes assistées sociales, ainsi que diverses mesures visant à restaurer le plein droit de manifester au Québec.

Femmes et santé

Comment voir son médecin quand on en a besoin (et non six jours plus tard)

Par Agathe Légaré

On pourrait penser que d'avoir un médecin de famille évite d'échouer à l'urgence de l'hôpital le jour où l'on tombe malade. Pas du tout. Encore faut-il que le médecin soit disponible quand on en a besoin, en particulier le soir, la fin de semaine ou les jours fériés. Et ce n'est pas toujours le cas au Québec.

Qu'on en juge. D'après l'enquête du Commonwealth Fund, en 2010, au Québec, seulement 27,6 % des femmes et 36,4 % des hommes ont pu voir leur médecin le jour même ou le lendemain, en cas de besoin. Environ 13 % des femmes et des hommes ont dû attendre de deux à cinq jours, tandis que 53,5 % des femmes et 46,1 % des hommes ont obtenu un rendez-vous dans un délai de six jours et plus. Oui, mes amis ! Ajoutons que les femmes perdent plus de temps à attendre des soins parce qu'en plus de consulter pour elles-mêmes, ce sont elles qui accompagnent le plus souvent un enfant ou un aîné malade.

Ces chiffres et ces faits consternants ont interpellé le Conseil du statut de la femme du Québec, qui s'est penché sur les raisons de

cet accès difficile aux soins de santé dits de première ligne et a produit un avis sur la question.

Le Québec compte suffisamment de médecins de première ligne, estime le Conseil, et ils sont très bien rémunérés. Le problème, c'est qu'ils font trop de pratique à l'hôpital, à peu près pas de visites à domicile et que le travail en cabinet et en CLSC n'est pas organisé selon les besoins des patients.

Le Conseil recommande au gouvernement de revoir en profondeur le mode de rémunération des médecins en CLSC et en cabinet. Il propose d'exiger des groupes de médecine familiale et des médecins de première ligne la pratique médicale en « accès ouvert », ce qui signifie de voir le patient malade dans un délai de deux à trois jours.

À signaler aux lecteurs et lectrices de *L'Infobourg* : l'avis du Conseil est facile à lire et contient des données percutantes. Sa lecture est d'autant plus recommandée qu'il est passé inaperçu

Conseil du statut de la femme. 2013. *Avis - Femmes et santé : plaider pour un accès ouvert à la première ligne médicale, Québec*, Conseil du statut de la femme, 46 pages.

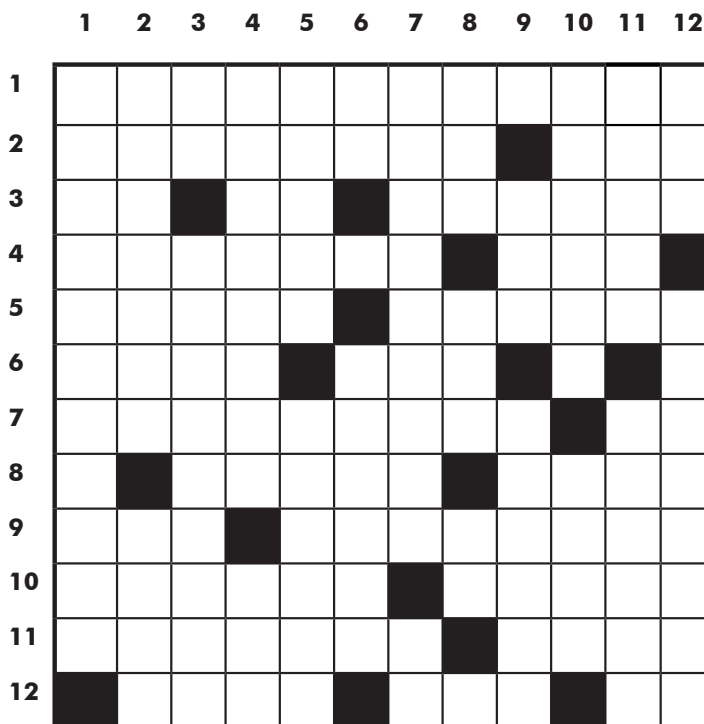
Il existe des exemplaires papier de l'avis *Femmes et santé*. Pour vous en procurer un gratuitement, contactez le Conseil du statut de la femme au 418 643-4326, au poste 221.

Vous pouvez aussi le consulter sur le site internet du Conseil : www.csf.gouv.qc.ca, sous l'onglet « Publications ».

lors de son lancement en octobre dernier. En effet, seule Amélie Daoust-Boisvert en a rendu compte dans *Le Devoir* du 10 octobre.

MOTS CROISÉS - Printemps 2014

Par Agathe Légaré



Horizontalement

- 1- Boulevard qui traverse notre quartier d'est en ouest (deux mots accolés).
- 2- Inscrites au Barreau du Québec. – Pas les autres.
- 3- Préposition. – Pronom indéfini. – Existerait.
- 4- Influençat. – International Telephone and Telegraph.
- 5- Enlevais. – Espagnols.
- 6- Recule devant le danger. – Singe.
- 7- Réduction progressive de l'effectif d'une entreprise en raison de départs volontaires des employés. – Cale en forme de « V ».
- 8- Plante herbacée. – Berger tué par son frère.
- 9- Boxeur américain. – Assemblée de personnes compétentes.
- 10- Navré, contrarié. – Déféquer.
- 11- Causiez une vive émotion. – Aspira le lait de sa mère.
- 12- Met en terre. – Venue au monde. – Conjonction.

Verticalement

- 1- Au 888, rue Saint-Jean, – ICI : ... (deux mots accolés).
- 2- Rendit public, dévoilat. – Héritage.
- 3- Drame japonais. – Créativité libre et imprévisible.
- 4- Élèves de l'école primaire. – Mot mélangé.
- 5- Ville d'Argentine. – Pays d'Europe.
- 6- Marque la liaison. – Disposée en stères.
- 7- Organisme communautaire dont les locaux sont voisins de ceux du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste. – Zinc.
- 8- Est-sud-est. – Cultivé sans engrais ni pesticides chimiques. – Accord provençal.
- 9- Sourie (subjonctif présent). – Nom donné autrefois au pétrole.
- 10- Entre trois et cinq. – ... d'Hudson ou ... Saint-Paul.
- 11- Harmonie, cohésion. – Vit médiocrement.
- 12- Point cardinal. – Bandit, criminel.

Annoncez vous dans *L'Infobourg*

Grille de tarifs Pub en noir et blanc

- Pleine page : 525\$
- Demie page : 295\$
- 1/3 de page : 225\$
- 1/4 de page : 190\$
- 1/6 de page : 130\$
- 1/8 de page : 100\$
- Carte d'affaire : 55\$

20% de rabais si vous en prenez cinq

(i.e. pour un contrat d'un an vous achetez 4 publicités et vous avez la 5^e gratuite)

Pour plus d'informations, consultez notre kit média en ligne à www.compop.net/publicite

ou contactez Nicolas Lefebvre Legault au 418-522-0454 ou comite.populaire@videotron.ca

cet espace fait 1/4 de page

Bâtiment 7

Victoire populaire à Pointe-Saint-Charles

Par Nicolas Lefebvre Legault

Ecosociété vient de sortir un titre intrigant dans sa collection « Résilience » : *Bâtiment 7*. Il s'agit du récit d'une lutte urbaine victorieuse dans le quartier de Pointe-Saint-Charles, à Montréal, telle que vécue par le collectif La Pointe libertaire.

Le Bâtiment 7, dont il est question dans le titre, est un immense hangar de 8 300 mètres carrés laissé à l'abandon depuis 2003 dans une friche industrielle « à requalifier », les anciens ateliers ferroviaires du CN. Cet espace urbain a fait la manchette en 2005-2006 quand on a tenté d'y déménager le Casino de Montréal. L'endroit était voué à la démolition pour céder la place à des condos. C'était sans compter la vivacité du mouvement social de Pointe-Saint-Charles, qui a réussi à imposer un plan d'aménagement pour le site, comportant 25 % de logements sociaux et 23 % d'espaces verts, ainsi que l'expropriation du Bâtiment 7 et sa cession à la communauté (avec un million \$ pour le décontaminer).

La lutte menée à Pointe-Saint-Charles ressemble aux luttes urbaines qui se mènent dans Saint-Jean-Baptiste, à ceci

près que la Pointe n'a plus depuis belle lurette de comité de citoyens et citoyennes. La particularité du quartier, c'est d'avoir une table de concertation combattive, Action-Gardien, et un collectif anarchiste bien implanté localement, La Pointe libertaire. L'articulation entre un mouvement social combattif mais institutionnalisé et des électrons libres plus radicaux est un des éléments du succès remporté dans la bataille du Bâtiment 7.

Les auteurs ne se contentent pas de faire le récit de la lutte, mais amènent aussi plusieurs éléments d'analyse, notamment sur le rapport de force et la négociation, sur le rôle des élus et des fonctionnaires, sur les alliances et le respect de la diversité des tactiques. Au fil des pages, les bons coups sont relevés, mais on y critique aussi tant les « réformistes » que les « anarchistes ». Des questions difficiles, sur la nécessité d'un projet politique d'ensemble, par exemple, ou sur la façon de résister efficacement à la gentrification, sont posées sans qu'on y apporte nécessairement des réponses... Cela est, peut-être, un signe de maturité politique.



La Pointe libertaire. 2013. *Bâtiment 7. Victoire populaire à Pointe-Saint-Charles*. Montréal, Écosociété, 106 p.

DVD

Terre promise (v.f. de Promised Land)

Par Huguette Dugas

Année : 2013

Pays : États-Unis

Réalisation : Gus Van Sant

Scénario : Matt Damon, John Krasinski

Collaboration au scénario : Dave Eggers

Genre : drame social

Durée : 1 h 46

Acteurs : Matt Damon, John Krasinski, Frances McDormand, Lucas Black, Rosemarie DeWitt, Titus Welliver, Hal Holbrook, Scoot McNairy, Tim Guinee

Synopsis

McKinley, une petite communauté agricole de l'Ohio aux États-Unis, est en déclin, mais son sous-sol renferme un très important gisement de gaz de schiste. Lorsque Steve Butler (Matt Damon) et sa collègue Sue Thomason (Frances McDormand) se présentent au magasin général, Rob (Titus Welliver) les salue en disant : « Il était temps que vous arriviez. Nos paysages sont beaux, mais on ne peut pas les vendre. »

La taille du gisement et son haut potentiel d'exploitation pourraient rapporter des millions de dollars et profiter à toute la communauté. Steve et Sue doivent convaincre les propriétaires de signer un contrat de location permettant à Global Crosspower Solutions, la compagnie gazière qu'ils représentent, d'effectuer des forages sur leur terre. Ce défi, presque trop facile, devrait se conclure en quelques jours.

Une assemblée est organisée pour annoncer la bonne nouvelle, mais Frank Yates (Hal Holbrook), professeur de sciences à l'école secondaire McKinley, soulève des inquiétudes concernant le procédé d'extraction du gaz. « Ce fameux gaz

n'est peut-être pas la planche de salut que tout le monde ici espère. C'est vrai que c'est une énergie propre et efficace à l'utilisation, mais le procédé d'extraction, lui, n'est pas propre du tout. Le risque d'erreur est aussi très élevé. Partout à travers le pays, les gens se plaignent que le gaz a contaminé leur eau. » Frank propose de tenir un vote dans quelques semaines lorsque les gens auront eu le temps de réfléchir aux enjeux.

La tâche de Steve et Sue vient de se compliquer, d'autant qu'un environnementaliste, Dustin Noble (John Krasinski), se présente avec des preuves accablantes pour soutenir la cause défendue par Yates.

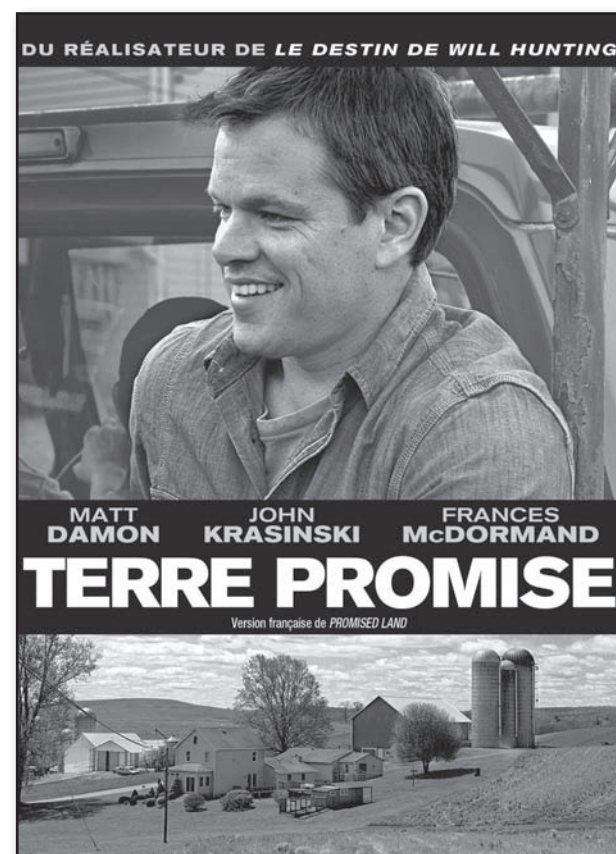
Comment chacun des antagonistes jouera-t-il ses cartes en vue de remporter le vote ?

Commentaires

Alors qu'au Canada les droits sur le sous-sol appartiennent à l'État, il en va autrement aux États-Unis. Les propriétaires de terrains se retrouvent seuls pour négocier la vente des droits d'exploitation et les redevances avec des compagnies puissantes disposant de tous les moyens pour les convaincre.

Les arguments soulevés par les opposants à l'extraction sont véridiques : le gaz naturel est beaucoup moins polluant que le charbon à l'utilisation, la contamination des nappes d'eau souterraines est un risque non négligeable, etc. Sur ce sujet, on aura tout intérêt à voir le documentaire *Gasland*, réalisé par Josh Fox en 2010.

Au premier abord, le scénario de *Terre promise* pourrait sembler convenu et sans grande surprise mais, rassurez-vous, ce n'est pas le cas. Vous serez d'ailleurs étonnés de découvrir



comment Global, compagnie diabolique, déploie ses ruses pour arriver à ses fins. Il s'agit d'un sujet d'actualité qui est traité avec beaucoup d'intelligence. Ce film s'est mérité un prix et huit nominations au Festival de Berlin en février 2013. Un bon divertissement, qui nous fait aussi réfléchir.

L'Infobourg remercie le club vidéo DVD déjà vu pour sa collaboration à cette chronique.

Modification d'un jugement en matière familiale

Une procédure simplifiée et plus économique pour les parents séparés qui s'entendent

par Agathe Légaré

Les situations changent. Les parents séparés qui ont obtenu un jugement en matière familiale peuvent vouloir le modifier en ce qui concerne la garde d'enfants, les droits de visite, la pension alimentaire pour enfants ou la pension alimentaire pour enfants et pour conjoint.

S'ils s'entendent entre eux, d'un commun accord ou à la suite d'une médiation familiale, ces parents ont accès désormais à une procédure simplifiée pour faire reconnaître – homologuer – par la Cour supérieure des changements à propos de leurs enfants.

Plus besoin de se présenter en personne devant un juge ou un greffier spécial. Les parents choisissent un seul et même avocat qui s'occupe de toutes les démarches. Fait à remarquer : l'avocate ou l'avocat est rémunéré selon un tarif fixe, soit 400 \$.

La révision ou l'homologation du jugement coûte au total 529 \$, soit 400 \$ en honoraires d'avocat et 129 \$ en frais judiciaires. Ce 529 \$ est partageable moitié-moitié entre les parents : chacun doit donc déboursier 264,50 \$. Le ou les parents admissibles financièrement à l'aide juridique n'ont rien à payer ou paient moins, selon le barème.

Cette nouvelle procédure relève du tout nouveau Service d'aide à l'homologation (SAH), mis sur pied par la Commission des services juridiques. Il est à noter que le Service ne s'occupe que des jugements préalables où les enfants sont concernés : il ne traite pas les demandes de révision pour changer seulement la pension alimentaire du conjoint.

Le SAH aura bientôt une ligne téléphonique sans frais. Vous pouvez entretemps vous informer auprès du bureau d'aide juridique le plus près. Pour les résidentes et résidents du quartier Saint-Jean-Baptiste, il s'agit du 420, boul. Charest Est, bureau 500, 5e étage. Téléphone : 418-643-4167.

Hausse des seuils d'admissibilité à l'aide juridique

Par Agathe Légaré

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le barème d'admissibilité à l'aide juridique a été élevé. Ainsi, peuvent désormais y être admissibles gratuitement les personnes seules dont le revenu annuel est égal ou inférieur à 16 306 \$, ou encore les familles composées de deux conjoints et de deux enfants dont le revenu annuel ne dépasse pas 26 737 \$.

On dit qu'elles « peuvent » être admissibles parce qu'en plus des revenus, la valeur des biens et liquidités est évaluée.

Si les gens gagnent davantage que le barème indiqué, l'aide juridique peut être accordée, moyennant une certaine contribution financière.

La Commission des services juridiques recommande à ceux et celles qui sont dans le doute de vérifier leur admissibilité auprès du personnel du bureau d'aide juridique le plus près de leur résidence.

Dans notre secteur, le bureau le plus près se trouve au 420, boulevard Charest Est, bureau 500, à côté de l'édifice du journal *Le Soleil*. Vous pouvez prendre rendez-vous en composant le 418-643-4167.

Barème d'admissibilité financière*

Pour obtenir des services juridiques gratuitement, vos revenus ne doivent pas dépasser les montants indiqués dans la colonne *Volet gratuit*. Si vos revenus correspondent plutôt aux montants de la colonne *Volet avec cont.*, vous pouvez obtenir des services juridiques, mais en payant une contribution qui variera entre 100 \$ et 800 \$.

| VOLET GRATUIT | VOLET AVEC CONT. |
|--|--------------------------|
| Vous êtes seul | |
| 16 306 \$ | de 16 307 \$ à 26 309 \$ |
| Vous êtes seul et vous avez un enfant | |
| 19 948 \$ | de 19 949 \$ à 32 185 \$ |
| Vous êtes seul et vous avez deux enfants (ou plus) | |
| 21 296 \$ | de 21 297 \$ à 34 360 \$ |
| Vous avez un conjoint | |
| 22 691 \$ | de 22 692 \$ à 36 616 \$ |
| Vous avez un conjoint et un enfant | |
| 25 389 \$ | de 25 390 \$ à 40 965 \$ |
| Vous avez un conjoint et deux enfants (ou plus) | |
| 26 737 \$ | de 26 738 \$ à 43 141 \$ |

* En vigueur du 1^{er} janvier 2014 au 31 mai 2015

MOTS CROISÉS Solution

| | | | | | | | | | | | | | |
|----|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 12 | U | S | T | | S | C | V | E | L | E | R | A | T |
| 11 | U | N | I | T | E | | V | E | L | A | G | E | R |
| 10 | Q | U | A | I | R | E | | A | B | A | G | E | R |
| 9 | S | | R | I | E | | N | A | P | H | I | E | R |
| 8 | E | S | E | | B | I | O | | O | C | | | |
| 7 | V | E | S | E | I | B | I | O | | O | C | | |
| 6 | L | E | A | T | A | S | A | I | T | E | R | E | Z |
| 5 | L | A | N | U | S | | I | T | E | R | A | L | E |
| 4 | E | C | O | L | I | E | R | I | T | E | R | A | L |
| 3 | N | O | | F | A | N | T | A | S | O | L | I | E |
| 2 | R | E | D | E | I | O | C | A | T | A | L | I | S |
| 1 | R | A | D | E | I | O | C | A | T | A | L | I | S |

Courant  alternatif
coopérative de travail

Vos électriciens de quartier

418 523-1936
courantalternatifcoop@gmail.com

Spécialistes en rénovation résidentielle et commerciale

- entrée électrique souterraine et aérienne
- chauffage, ventilation, encastrés et lumières «LED»
- mise aux normes et tout autre besoin en électricité



Charlotte, Solange et Jean-Philippe Courtemanche

L'inter Marché Saint-Jean

Livraison tous les jours à 11 h 30, 15 h et 17 h.

La livraison de 15 h est gratuite!

Ouvert tous les jours, de 8 h à 23 h!

418-522-4889,
850, rue Saint-Jean

Une journée de bénévolat au Vestiaire du Faubourg

Par Stéphanie Turmel

Il est 11 h et je pars de chez moi, à Limoilou.

J'essaie toujours d'arriver à l'avance au Vestiaire pour aménager l'espace à mon goût, rentrer les sacs qui jonchent parfois l'entrée extérieure, m'assurer que c'est accueillant, me mettre dans l'ambiance, etc.

Tout d'abord, il y a le tri des dons reçus. Si un vêtement est taché, troué ou trop usé, je décide si je le mets sur notre support de vêtements gratuits ou si je l'envoie à Liquidatex, un organisme qui possède une usine de tri et qui redistribue les vêtements à d'autres vestiaires ou à un centre de recyclage de tissus.

On trouve de tout dans les sacs de dons : des jouets, des vêtements, des livres, de la vaisselle, des bijoux, etc. Les gens du quartier sont généreux, ça, c'est certain ! Mais il faut trier, parce que le Vestiaire s'est donné comme mission d'offrir des vêtements et autres objets non seulement à un prix abordable, mais en bonne condition. Parce que ce n'est pas parce qu'on a moins de sous, qu'on n'a pas de fierté !

Ensuite, il y a le ménage. C'est toujours à recommencer, mais c'est tellement plaisant de voir le Vestiaire propre et rangé que je me retrouve les manches et je m'y mets. Sortir des rayons ce qui est passé tout droit au premier tri, replier les petits vêtements de bébés, enlever quelques chemises en trop, ranger les jouets utilisés par les enfants qui s'amuse pendant que maman magasine pour la famille, etc.

Et au travers de tout cela, il y a les clients. Je devrais plutôt dire la raison de ma présence ici comme bénévole ! C'est pour eux que je me déplace aujourd'hui. Pour voir leurs beaux sourires, entendre leurs histoires et offrir des vêtements et autres trésors à menu prix dans un environnement chaud, serein et accueillant. Parce que même si des prix ont été établis (5 \$ le chandail, 4 \$ la jupe, 1 \$ le maillot de bain), j'aime toujours faire un petit spécial à la personne qui m'avoue être dans le besoin ou à celle qui me gratifie d'un magnifique sourire.

Il est 16 h et je ferme boutique. Je rentre chez moi et je ne pense pas aux ventes notées dans mon carnet de factures, mais plutôt aux belles rencontres que j'ai faites et au plaisir que j'ai eu à faire plaisir ! Merci... et à la prochaine fois !



Photo : Courtoisie

La SDC Faubourg Saint-Jean remporte un prix

(NLL) La Société de développement commerciale du Faubourg Saint-Jean vient de gagner le prix du jury dans le cadre du concours *Ma qualité de vie passe par ma rue* pour le charme de la rue Saint-Jean. La remise de ce prix vise à reconnaître, honorer et promouvoir le travail des bénévoles de la SDC qui contribuent au rayonnement commercial de la rue. Le prix, remis dans le cadre de la 4e édition du Forum des gens d'affaires est une initiative du CLD de Québec. C'est la SDC de la 3e Avenue qui a gagné le prix du public.

Réserver des films de fiction récents à la bibliothèque Saint-Jean-Baptiste

Par Agathe Légaré

Voici une bonne nouvelle pour les amateurs et amatrices de cinéma chez-soi.

Depuis le 7 janvier, les abonnés du réseau des bibliothèques de la ville peuvent réserver, en ligne ou en personne, un film de fiction récent ou ancien qui n'est pas disponible sur place. La location du DVD ou du Blue-Ray coûte toujours 1,50 \$, mais elle s'étale maintenant sur sept jours (au lieu de trois). Qui plus est, on peut continuer de commander aux bibliothèques les films manquants qui nous intéressent.

Tabagie St-Jean

info@tabagiestjean.com

620, rue St-Jean T : 418.522.5923
Québec QC F : 418.522.3239
GIR 1P8

Revue du monde et ... bières

Le Faubourg Saint-Jean prend un VIRAGE BD

dans le cadre du 27^e Festival de la bande dessinée francophone de Québec

DU 9 AU 13 AVRIL

Programmation au **www.fbdfq.com**

Société de développement commercial **FAUBOURG saint-jean**

FESTIVAL DE LA **BD** FRANCOPHONE DE QUÉBEC



Le Sacrilège c'est :

16 bières en fût

En Direct du Sacrilège!,
l'émission de CKRL
tous les mercredis

Les Jeudis Shows

ET BIENTÔT LA TERRASSE!



Le Sacrilège
Votre bar de quartier!
447 rue St-Jean

lesacrilege.com